

Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique
Février / Mai 2021 - Numéro 183

Une solution politique respectueuse du droit plutôt que la guerre

La réunion du Conseil de sécurité qui s'est tenue le mercredi 21 avril 2021 a été comme chaque année consacrée au Sahara occidental. C'est l'occasion de faire un point d'actualité politique pour nos abonnés et au-delà journalistes et élus attentifs à la situation du peuple sahraoui.

Un seul mot peut résumer cette réunion du Conseil : **déception** ! En effet le Conseil de sécurité comme le Secrétaire général des Nations Unies, tardent à prendre la mesure de la gravité de la situation.

Aucune réunion, aucune réaction depuis le 13 novembre 2020, date de reprise de la lutte armée. Les Nations Unies en charge de l'application d'un plan de règlement ne sont-elles capables d'aucune analyse et réaction alors que le principal dispositif de ce plan, le cessez-le-feu, a été rompu ? D'abord impuissant et complaisant, le Conseil de sécurité s'est laissé intimider par les surenchères diplomatiques du Maroc et par sa volonté bien partagée par les médias internationaux de nier la réalité de la reprise de la lutte armée sahraouie et les dégâts qu'elle entraîne depuis le 13 novembre.

L'utilisation de drones par les FAR depuis novembre est avérée.

Quand cette arme d'un nouveau type atteint un militaire sahraoui de haut rang, la communication royale s'en empare pour faire croire à la Communauté internationale que le Maroc maîtrise le terrain militaire et qu'il n'est pas besoin de s'inquiéter. C'est une première réunion pour rien !

La reprise de la lutte armée indiquant la profonde exaspération du peuple sahraoui décidé à tout sacrifier pour atteindre l'indépendance. Cette détermination a été comprise par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine réuni le 9 mars dernier mais n'a pas été entendue par les membres du Conseil de sécurité incapables de proposer ce 21 avril de nouvelles perspectives, d'inventer un nouveau format de négociations pour enrayer l'escalade militaire et réinstaller un processus politique capable de mettre en œuvre ses résolutions adoptées depuis 30 ans.

Le Conseil de sécurité doit donc reprendre sa copie et suivre comme dans les années 80 les recommandations de l'Union africaine : **respect des frontières issues de la décolonisation, refus de l'acquisition de territoires par la force, résolution des litiges à travers des négociations pacifiques.**

Cette copie dépendra aussi de la décision de Joe Biden et de l'annulation de la décision de Trump de reconnaître la

souveraineté marocaine sur le Sahara occidental, des diplomates américains bien au fait du sujet plaident activement pour cette annulation, des contacts utiles sont remis en marche avec l'Algérie. Le retour des Etats-Unis vers le respect du droit semble bien engagé. Elle dépendra de la position des autorités françaises si proches du royaume et de ses intérêts, sur lesquelles s'exercent un puissant lobby marocain toujours soucieux d'entretenir cette trouble proximité.

Le député Jean-Paul Lecoq, qui préside le groupe d'étude Sahara occidental à l'Assemblée nationale a été comme souvent au rendez-vous pour redire avec force l'exigence de l'application du droit.

*Régine Villemont,
le 10 mai 2021*



Point sur la situation militaire le long du mur de la honte

Il nous a semblé indispensable de reprendre régulièrement les communiqués presque quotidiens de l'APLS (Armée Populaire de Libération Sahraouie) qui donnent un état précis de situation et permettent d'apprécier l'engagement des com-

battants sahraouis, suivis par une mobilisation de tous dans les camps de réfugiés et parmi la diaspora. Il s'agit d'abord d'affaiblir ce mur qui coupe en deux leur pays depuis trop longtemps. La carte permet d'apprécier l'ampleur des opérations qui

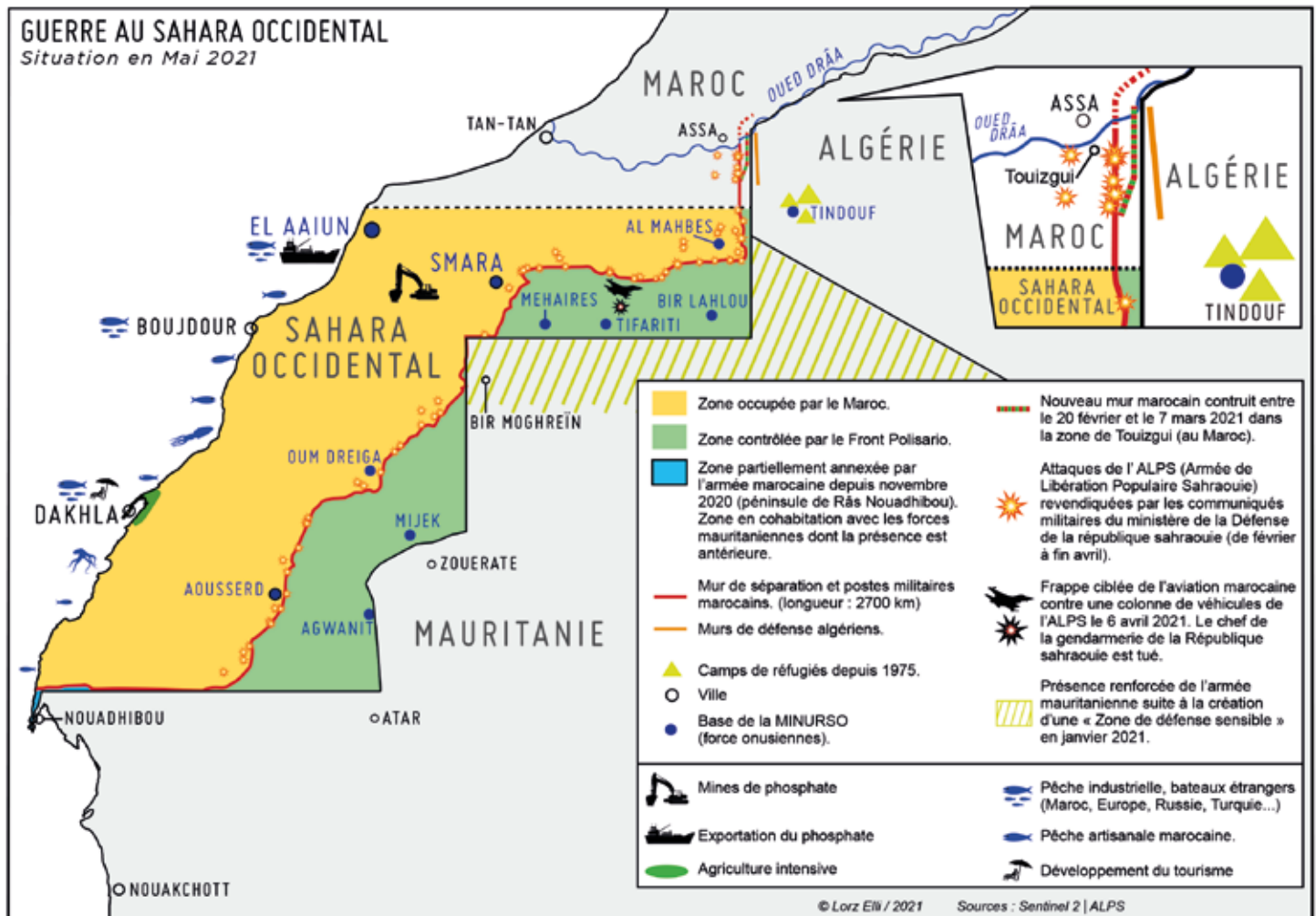
touchent l'ensemble des 2 700 km de ce mur. La partie Nord très près de la frontière algérienne est particulièrement concernée par les opérations et indique la grande dangerosité de la situation et combien il est nécessaire d'en tenir compte.



Combattants sahraouis.



Caserne et route vers Guerguerat, traces récentes de l'occupation militaire marocaine.



Une occupation-répression de plus en plus fébrile qui renforce le blocus médiatique

Une militante sahraouie exemplaire : Sultana Khaya

Sultana Khaya, résidant au Sahara occupé est dans la droite ligne des femmes sahraouies toujours présentes dans la mobilisation pour l'indépendance. Ainsi déjà en 1970 à El Aioun, alors espagnole, c'est elles qu'on voit sur les premières photos des rassemblements contre l'Espagne. C'est elles aussi qui ont mené l'exil en 1976 et qui pendant les années de guerre ont géré le quotidien si difficile des campements de réfugiés. Depuis le 13 novembre 2020, les plus jeunes ont revêtu le treillis pour les mêmes entraînements que les hommes et dans les villes du Sahara occupé, c'est d'abord les femmes qui sont présentes et affrontent la police et l'armée.



Sultana sur le toit de sa maison brandit le drapeau de la RASD, on voit aussi le policier juché sur une grue...

Merci à Tone, juriste norvégienne de tous les combats pour la défense des droits de l'homme de nous avoir autorisés à publier des extraits de son intervention au webinar d'avril 2021 sur le thème des « Femmes Sahraouies ». (La traduction a été faite par nos soins).

« Je représente Sultana depuis décembre 2020 et avec une équipe, nous suivons et surveillons sa situation, mais aussi celle de sa famille en portant son cas au plan international. Son assignation à résidence et le siège imposé à sa famille durent depuis le 19 novembre. Plusieurs unités de police et de renseignement marocains ont, pendant plus de six mois, assiégé la maison pour la faire taire et intimider la communauté sahraouie dans son ensemble./...

Mais Sultana et son amie Louraya résistent aux mesures d'assignation à résidence, sortent dans la rue et manifestent sur les toits en brandissant le drapeau du Sahara Occidental. La police a réagi avec deux camions-grues pour atteindre les toits et tenter de reprendre le drapeau. C'est une bataille symbolique mais également judiciaire, le drapeau du Sahara Occidental est

interdit au Sahara occupé, aussi la police marocaine déploie tous les moyens possibles pour empêcher cette forte expression patriotique.

La violence et les menaces exposent plus souvent les femmes. Leur résistance dans la rue, autour de leurs maisons peut les conduire à transgresser les traditions et les règles admises ce qui les amène à subir des campagnes de stigmatisation et de dénigrement. La violence contre les femmes peut également être infligée pour faire souffrir la famille et la communauté, cette violence pouvant être de nature dégradante et sexuelle, entraînant des traumatismes physiques et psychologiques.

La violence n'est cependant pas seulement physique, elle est faite de calomnies contre cette militante. Campagne de calomnie menée par les autorités marocaines en ligne et jusqu'à l'ONU, par les services de renseignement et avec des centaines de trolls en ligne au service de l'Etat marocain visant à détruire sa réputation.

La cause profonde de la répression et des souffrances de Sultana et de sa famille sont liées à l'occupation marocaine, la seule solution capable d'entraîner un respect des droits de l'homme étant la tenue d'un référendum et la fin de l'occupation ».

Intimidations et harcèlement.



Sans mandat de droits de l'homme pour la MINURSO, l'ONU peine à suivre la situation sur le terrain. En revanche, le Conseil des Droits de l'homme des Nations Unies instruit les nombreuses plaintes

Une communication conjointe du Rapporteur spécial des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme, du Rapporteur spécial sur la liberté d'expression, du Rapporteur spécial sur la torture et le Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire exprime de sérieuses préoccupations sur les violations des droits de l'homme commises à l'encontre du peuple sahraoui dans les territoires occupés du Sahara Occidental, et détaille le cas de huit activistes sahraouis qui ont déjà fait l'objet de demande de clarification auprès du Maroc mais qui continuent à être harcelés, menacés, emprisonnés, etc. Il s'agit de Naziha El Khalidi, Aminatou Haidar, Mahfouda Bamba Lafgir, Yahya Mohamed Elhafed Iazza, Al-Hussein Al-Bashir Ibrahim, Mohamed Radi Ellili, Ali Saadouni et Nour Eddin El Aargoubi.

Dans ce courrier du 7 janvier 2021, l'ONU rappelle au Maroc ses obligations dans le cadre du PIDCP (Pacte international relatif aux droits civils et politiques), pacte qu'il a ratifié en 1971.

Alerte du 9 mai

La maison de Mina Baali et de son jeune fils est assiégée par les forces de sécurité. La police a pénétré par effraction dans la maison, dérobant téléphones, ordinateurs, livres, argent liquide et drapeaux de la RASD. Mina Baali, militante activiste et Salha Boutanguiza, journaliste présente, ont été agressées et sont empêchées de communiquer avec l'extérieur. Hasana Douihi, défenseur des droits de l'homme, a ainsi perdu le contact avec sa femme et son fils. Impossible d'approcher leur maison tant la police menace voisins et amis venus les aider. Cette répression veut priver les militants sahraouis de tout moyen de communication avec l'extérieur et organise méthodiquement le blocus médiatique de toutes celles et de tous ceux qui militent pour l'autodétermination et l'indépendance de la RASD.

La République en Marche (LREM) complice du lobby marocain ?

La nouvelle nous a laissé incrédules, le parti du Président de la République venait d'ouvrir une antenne de son mouvement à Dakhla. Ouverture qui aurait dû être solennelle mais empêchée par la pandémie. Propagande marocaine ? Changement radical de pied de la diplomatie française toujours attentive à entretenir des relations équilibrées avec l'Algérie et le Maroc alors qu'une mission officielle française préparait son départ vers Alger ?



Le tourisme en bord de mer, nouvelle version de l'occupation marocaine ?

Nous avons réagi très vite à ce geste contraire à toute légalité et jamais engagé même par les partis de la droite française, pourtant puissants soutiens au régime marocain. Le Parti Communiste français a également très vite publié un communiqué associant LREM et Présidence de la République pour dénoncer un tel déni du droit et la position française toujours complice de l'expansionnisme marocain. Comme le MRAP, l'AFASPA et l'association « Un camion-citerne » qui ont également publié des communiqués vigoureux.

Au terme d'un bureau exceptionnel, l'AARASD a décidé pour sa part d'écrire à Monsieur Stanislas Guerini, délégué général de LREM.

Nous attendons avec impatience la réponse et préparons d'autres initiatives si l'antenne est maintenue à Dakhla. Le plus important a été la possibilité donnée au Député Jean-Paul Lecoq par son groupe, les élus communistes et républicains, de poser une question orale à laquelle a répondu, le secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes, Clément Beaune. Ce dernier a dit regretter une initiative locale du mouvement LREM et a affirmé que la position française n'avait pas changé, soutien à l'ONU sans ou-

blier l'habituelle complaisance à l'égard du Maroc.

Le Secrétaire d'Etat a en effet rappelé le soutien français à la proposition marocaine d'autonomie. Ce qui signifie soutien à une trahison d'Etat. Avec cette solution, la monarchie marocaine renie, les engagements pris en 1991 avec la Communauté internationale : la tenue d'un référendum d'autodétermination pour le peuple du Sahara occidental.

Cette initiative prise par un groupe piloté par le lobby marocain au sein de LREM, un état dans l'état suivant certains journalistes, est sans doute d'abord une initiative locale, venant de la chambre de commerce et d'industrie franco-marocaine, du député franco-marocain représentant les français en Afrique du Nord au profil sulfureux et de plusieurs élus du Tarn proches du royaume, comme Madame Verdier-Jouclas, porte-parole du groupe LREM de l'Assemblée et vice-présidente du groupe d'amitié France -Maroc.

Comment interpréter ces « cibles » particulièrement repérées par le Makhzen ?

Faut-il rappeler que la préfecture du Tarn, Albi, fut jumelée avec un campement de réfugiés sahraouis et accueillit de nombreuses années

les enfants sahraouis au mois de juillet. Fallait-il « punir » cet engagement des élus socialistes et communistes du Tarn et entraîner des élus LREM dans d'imprudentes initiatives avec la création d'une antenne bafouant le droit international ?

Fallait-il aussi corriger l'engagement d'une vingtaine de députés LREM qui apportèrent leur soutien à Claude Mangin-Asfari en grève de la faim en 2018 ?

Initiative nationale tolérée, approuvée par le Délégué national et par le Président Macron ou initiative locale considérée comme de peu d'importance qui a pourtant sérieusement malmené le Quai d'Orsay avec l'annulation de la délégation du Premier Ministre en Algérie et la nécessité de réponse à l'Assemblée, à la veille de la réunion du Conseil de sécurité.

À l'attention de Monsieur Stanislas GUERINI,
Délégué général de la République en Marche

Paris, le 10 avril 2021

Objet : Ouverture d'un Comité LREM à Dakhla - Sahara occidental.

Monsieur le Délégué général,
Permettez-nous ce courrier pour vous dire notre très vif étonnement en apprenant que votre mouvement, la République en Marche, avait ouvert un bureau à Dakhla en déclarant que cette ville était située « dans les provinces du Sud marocain » alors qu'elle se trouve au Sahara occidental, territoire non-autonome défini comme tel par les Nations Unies dans l'attente de l'achèvement de sa décolonisation, et en grande partie occupé militairement depuis 1976 par son voisin le royaume du Maroc. Nous comptons sur vous pour infirmer très rapidement cette position désastreuse, et nous restons à votre disposition pour d'autres échanges sur le sujet.
Toute notre considération.

Régine VILLEMONT,
Présidente de l'AARASD.
Extraits

Dans son édition du 29 avril 2021, Politis titre explicitement : **Sahara occidental : Des politiques en service colonial commandé.** Suite à l'annonce par Royal Air Maroc de l'ouverture d'une ligne directe entre Paris et Dakhla, Sahara occidental occupé, Politis précise : « Or l'inauguration de cette nouvelle liaison aérienne, affirmant encore un peu plus l'emprise du royaume chérifien sur ce qu'il nomme ses « provinces du sud », devrait compter quelques politiques français, grands amis de Rabat. Côté « socialistes » : Jean-Marie Le Guen, Julien Dray et Jean-Marie Bockel (qui a fini chez Sarkozy). À droite, outre le secrétaire général des LR Aurélien Pradié, on aura plaisir à revoir le macroniste Benjamin Griveaux....

Maroc- Israël : une nouvelle donne au Sahara occidental ?

Joe Biden n'a pas fait encore connaître sa décision, mais celle prise par Trump, qui modifie radicalement la position américaine traditionnelle, n'a pas d'avenir. Cependant le Maroc et Israël se sont empressés de mettre en place plusieurs initiatives communes.



À Dakhla, mobilier urbain en sursis...

La consultation des sites de presse marocain est éloquent à cet égard, la propagande fonctionne à plein régime. Dès le 26 janvier, le chargé d'affaires israélien, David Govrin s'est installé à Rabat pour « poursuivre les relations bilatérales dans tous les domaines, y compris dans tout ce qui est lié au dialogue politique, au tourisme, à l'économie et aux liens culturels ». Il a exprimé le fort intérêt d'Israël de profiter de l'expertise de la structure marocaine en matière de coopération africaine lors d'une réunion avec le directeur de l'Agence marocaine de la coopération internationale (AMCI). En mars dernier, la Confédération Générale des Entreprises au Maroc et The Israeli Employers and Business Organizations (IEBO) ont signé un accord de partenariat stratégique pour promouvoir les relations économiques et commerciales et le développement technologique entre le

Maroc et Israël. Un accord entre la firme israélienne Mehedin et une entreprise marocaine (non identifiée pour le moment) vient d'être signé pour la production d'avocats destinés à l'export en Europe... Ce 22 avril dernier, Israël et le Maroc ont co-présidé une conférence de haut-niveau à l'ONU « Planter pour l'avenir: Sécurité alimentaire et agriculture innovante ».

On ne peut guère faire confiance à Israël pour respecter le territoire autonome du Sahara occidental dans ses relations avec le Maroc. Pour mémoire, le 12 novembre 2019, la Cour de Justice de l'UE avait tranché que « Les denrées alimentaires originaires des territoires occupés par Israël devront porter la mention de leur territoire d'origine, et le cas échéant préciser qu'elles proviennent d'une colonie israélienne ». Le ministère israélien des Affaires étrangères avait alors répliqué : « Israël rejette fermement la récente décision de la Cour de justice européenne, qui est un outil de la campagne politique contre Israël ».

Le premier Forum économique Israël-Maroc se tiendra à Tel-Aviv du 13 au 17 juillet prochain avec la ville de Dakhla « joyau du Sahara marocain » (selon la presse marocaine) comme invitée d'honneur !

Ce partenariat ne peut qu'inquiéter tous ceux qui dénoncent la spoliation des richesses du Sahara occidental et surtout l'accélération effrénée, pilotée par le Maroc, des investissements étrangers au Sahara occidental.

À Dakhla, mobilier urbain en sursis...



La dernière manœuvre de Trump n'a convaincu personne et plonge le Maroc dans de graves difficultés

C'était pour Mohamed VI une grande victoire diplomatique et un moment historique où la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental allait être enfin reconnue par la Communauté internationale à la suite de la décision de Trump. Biden prend son temps mais se garde bien de bouleverser la position traditionnelle des Etats-Unis attentive au respect du droit surtout quand ses intérêts ne sont pas en jeu.

Depuis l'élection du nouveau Président américain, le MAE marocain Nasser Bourita est frappé de fébrilité et fait n'importe quoi. Gel des relations diplomatiques avec L'Allemagne, difficultés avec son homologue espagnol en bafouant la souveraineté de l'Etat espagnol et le principe de non-ingérence, puisqu'il vient de le menacer pour avoir accueilli Brahim Ghali atteint du covid. Réaction très rapide en direction de la France suite aux regrets exprimés par le Secrétaire d'Etat aux affaires européennes, au sujet de cette initiative étonnante de LREM à Dakhla. Chantage aux investissements et aux installations d'entreprise alors que la jurisprudence de la CJUE commence à produire ses effets.

Comme souvent, les autorités marocaines bien relayées par leurs médias s'emploient à organiser de méchantes rumeurs pour nuire au Front Polisario et aux Sahraouis. Militarisation de leurs enfants, soutien en armes et en formation de la part de l'Iran. Ce dernier mensonge d'Etat, déjà apparu en 2018, vient d'être défendu par Nasser Bourita aux Etats-Unis dans le cadre d'une conférence organisée par l'AIPAC (American Israel Public Affairs Committee) important groupe de pression sioniste aux Etats-Unis. Pour sa part le Front Polisario a démenti et aucun observateur n'a pris au sérieux de telles allégations.

Mais la mauvaise décision a été prise, Mohamed VI y a perdu son leadership religieux et le royaume, insupportable à ses voisins et à certains de ses partenaires, est en train de perdre « sa bataille » de 45 ans, l'occupation du Sahara occidental.

Les recours soumis à la Cour de Justice Européenne par le Front Polisario sont en cours d'instruction

Pour éclairer ce très important dossier, alors que le Maroc s'emploie à développer ses grands projets pour encore plus s'installer et piller les ressources du territoire de la RASD qu'il occupe, voilà des extraits de l'intervention très éclairante de Maître Devers, présentée à l'occasion de la conférence hommage à Mohamed Khadad, ce 1^{er} avril 2021.



Gilles Devers, avocat du Front Polisario.

Maître Gilles Devers, très proche de M'Hamed Khadad, commence son intervention avec un hommage vibrant : « Un personnage vraiment marquant, un maître politique. Une capacité d'analyse, une connaissance du dossier qui permettait des démonstrations fulgurantes. Dans le combat juridique qu'il me demandait de conduire, il était stratégique : **« Ne te disperse pas. Il faut viser la France. Et si la France perd, tout va tomber »** ».

M'Hamed, c'est aussi une histoire européenne car il a été le premier sahraoui à franchir les portes du Tribunal de l'Union Européenne à Luxembourg, amenant dans ses bagages le droit à l'autodétermination des peuples, notion qui était alors bien peu familière pour la juridiction. Mais avec l'arrêt de 2016, les juges se sont montrés en phase avec ce moteur de l'action sahraouie, prenant pour base la charte de l'ONU, selon laquelle la paix résulte de la coexistence des peuples. **Le droit fondamental n'est pas d'un autre monde, dès lors qu'il est posé par des dirigeants politiques lucides. Le peuple sahraoui a ouvert la voie, et le droit à l'autodétermination a trouvé un terrain fécond devant la CJUE.**

En 2019, la Cour a rendu un important arrêt pour la Palestine, fondé sur cette jurisprudence de 2016, un prometteur coup de chapeau au travail des Sahraouis.

Permettez-moi quelques souvenirs de ce 21 décembre 2016, lors de la

lecture de cet arrêt. Nous sommes dans le hall, juste devant la porte de l'audience en train de lire l'arrêt de la Cour, qui vient de nous être remis à l'instant et M'Hamed, les yeux plissant de bonheur, de commenter : « Mais c'est bon ça, mais c'est bon... Ah, il y a la 34/37... Ah, il y a aussi les territoires distincts et séparés, et le Maroc qui n'a pas de souveraineté... Ah, la question n'est pas les bénéfices mais c'est juste le consentement du peuple. C'est bon, tout ça ! C'est la fin de l'application de facto ! Les juges ont défilé l'implication de l'Europe dans la colonisation ». Ce 21 décembre 2016, la Cour avait tout dit et les dirigeants politiques - je parle de Hollande, Président de la République, et Moscovici, Commissaire européen - auraient dû dire : « La Cour s'est prononcée, et il faut entrer dans un processus de négociation », et M'Hamed aurait pu le vivre !

Mais, ces dirigeants sans scrupule ont préféré une dernière manœuvre : la Cour mettant fin au de facto, ils ont voulu inventer une « **extension expresse** », **tout aussi contestable car elle ignore le consentement du peuple**. Pas de négociations, un nouveau front judiciaire s'ouvrait.

Avec l'arrêt de 2016, la Cour avait jugé qu'un accord passé avec le Maroc ne s'appliquait qu'au territoire du Maroc, de telle sorte que l'action de l'Europe au Sahara était hors contrat, donc illégale : c'est la complicité de l'occupation. Ainsi, l'arrêt de 2016 ouvrait la porte à un recours en responsabilité pour faute, contre la Commission et contre le Conseil qui prennent des décisions faites pour nuire au peuple du Sahara occidental. **Mais l'idée de M'Hamed était qu'il fallait d'abord consolider la base juridique, et donc se concentrer sur la bataille contre le procédé d'extension, finalement adopté en 2019.**

Il avait raison. L'extension vise cette fois-ci directement le Sahara, et cela nous a permis de poser la question de la recevabilité, en clair : **faire**

Visioconférence ZOOM

1^{er} avril 2021 - de 17h à 19h

Mohamed Khadad et Christopher Ross



L'ancien Envoyé spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour le Sahara occidental, Christopher Ross indisponible nous a fait parvenir le message suivant : « *Les qualités humaines et professionnelles de M'hamed ont gagné mon respect au cours des années où j'ai oeuvré avec les délégations du Polisario et du Maroc pour faciliter la conclusion d'un accord politique mutuellement acceptable qui pourvoirait à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. Intelligent, réfléchi, attentionné, mais en même temps modeste dans son allure, M'hamed était un défenseur éloquent et infatigable de sa cause. Son peuple a perdu un grand homme* ».

Programme

- **Ould Salek**, Ministre des affaires étrangères de la RASD
- **Pierre Galand**, ancien Sénateur
- **Mahrez Lamari**, ancien Président du CNASPS
- **Carmelo Ramirez Marrero**, Ministre de la coopération institutionnelle et de la solidarité internationale au Cabildo de Gran Canaria
- **Message de Christopher ROSS**, ancien Envoyé spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour le Sahara occidental
- **Francesco Bastagli**, ancien représentant spécial du SG des Nations Unies au Sahara occidental et chef de la MINURSO
- **Carlos Ruiz Miguel**, Professeur de droit constitutionnel - Directeur du centre d'Etudes sur le Sahara occidental à l'université de Santiago de Compostelle
- **Gilles Devers**, Avocat
- **Message de Erik Hagen**, Directeur du Comité Norvégien de soutien au Sahara occidental
- **Omeima Mahmud Nayem Abdeslam**, Représentante du Front Polisario pour la Suisse et les organisations internationales à Genève
- **Gianfranco Fattorini** - Co-coordonateur Groupe de Soutien de Genève pour la Protection et la Promotion des Droits de l'Homme au Sahara Occidental
- **Aminatou Haidar**, présidente de l'ISACOM
- **Mehdi Lamin**, Directeur du centre national de recensement
- **Fatimetou et Hassina M. Khadad**
- **Claude Mangin-Asfari** - Une amie...



Le transport du poisson, un des éléments du pillage des ressources sahraouies.

juger que le Front Polisario, sujet de droit international et seul représentant du peuple, a capacité à agir en justice. Si le cap de la recevabilité est passé, nous aurons un merveilleux outil juridique : il sera alors possible d'agir dans les 27 pays européens devant n'importe quel tribunal et contre n'importe quelle entreprise qui participe au pillage du territoire occupé. Merci, M'Hamed : il fallait privilégier cette action car seul le Tribunal de l'UE peut, du fait de sa jurisprudence et du travail déjà fait, conférer cette recevabilité. Impossible de l'obtenir devant une juridiction nationale.

Mais ce procès a un second volet - et qui amène directement à la question de l'indépendance - **c'est la bataille pour le respect du consentement du peuple.** Pour engager quelque projet que ce soit sur ce territoire, la question n'est pas de savoir s'il y aura des bénéfices ou non, selon l'appréciation du Maroc ou de l'Europe. Non, il n'y a qu'un critère : le consentement du peuple sahraoui. L'appréciation des bénéfices par les tiers est un virus violent contre l'autodétermination, et donc l'indépendance. C'est la culture de la colonisation. M'hamed a été l'un de mes meilleurs enseignants : professeur d'indépendance.

Aujourd'hui, nous voyons en Afrique des États décolonisés depuis quelques décennies qui oublient tout de leur histoire contre un peu d'argent, et qui ouvrent des consulats sur un territoire occupé, inscrit dans la liste des pays à décoloniser... C'est aussi l'ancien Président des États-Unis Donald Trump qui avait osé dire : « Je reconnais la souveraineté du Maroc sur le Sahara Occidental ». Mais sur la base de quel argument juridique pouvait-il faire une telle déclaration ?

La puissance de l'argent, la puissance des armes contre le droit ? Ce n'est pas nouveau de la part des États-Unis, et ça cause des dégâts, mais ça ne construit rien de solide. Je note d'ailleurs que, devant le Tribunal de l'UE, lors des audiences de ce mois de mars sur les accords d'extension, le Maroc, qui agissait camouflé derrière un syndicat agricole, n'a pas osé évoquer devant les juges la puissante pensée de Trump : une gloire pour la propagande, qui a sa place au

musée de la gesticulation.

Aussi avec les Sahraouis, nous sommes confiants même si ce combat prend du temps : la Cour européenne a posé des bases en 2016, avec les territoires distincts et le consentement, bases qu'elle ne peut que conforter. De plus, son approche n'est pas cantonnée au Sahara, car elle doit établir un régime applicable sur beaucoup d'autres situations : Palestine, Chypre, Transnistrie, Moldavie, Haut-Karabagh, Crimée... **C'est ce qui nourrit notre assurance et nous permet de dire que la jurisprudence va se faire sur le consentement du peuple.** On en voit déjà deux effets.

C'est d'abord l'affaire d'Interbus. Interbus est un accord européen signé avec de nombreux États, et qui facilite la circulation des bus de voyageurs. La Commission a proposé au Maroc de rejoindre cet accord, mais le texte précisait, par référence à l'arrêt de 2016, que cet accord ne s'appliquerait pas au territoire du Sahara Occidental qui est distinct et séparé du Maroc. Nous avons salué ce progrès, mais le Maroc avait dit qu'il n'en était rien. Or, quand le Maroc s'est tourné vers l'Europe pour faire retirer cette mention, il s'est vu opposer un refus net et, furieux et dépité, **il a refusé de signer l'accord Interbus. Je prends le pari que c'est le début d'une série.**

L'autre affaire date de trois jours. En réponse à la question d'un parlementaire demandant si l'Europe allait encore financer les entreprises installées au Sahara occidental, la Commission a répondu – c'est une première – en deux

lignes qu'elle ne finançait pas de telles entreprises ! L'évolution est nette, et la jurisprudence de la Cour développe inexorablement ses effets. Le clap de fin s'approche.

Nous sommes à ce moment que nous aurions tant aimé passer avec M'hamed, à savoir l'étape de la recevabilité, ce qui nous donnera l'outil pour frapper fort les entreprises qui s'installent au Sahara occupé. Le Front Polisario, organe souverain, choisira les cibles, à savoir les entreprises puissantes, les pêcheurs espagnols, les banques et les compagnies d'assurances et nous leur dirons : « Le droit est dit, et vous êtes complices du crime de guerre de colonisation. Vous devez partir, ou signer avec nous, et en tous cas, il va falloir rembourser l'argent volé au peuple ».

La détermination de M'Hamed est pour moi un commandement : casser le financement de la colonisation. Le peuple sahraoui retrouvera sa terre et exploitera ses richesses, mais cette phase du combat juridique ne prendra fin qu'avec la libération de tous les prisonniers.

Hommage à Roland Weyl

Roland Weyl, qui ne concevait pas la justice sans l'égalité ni la justice sans la paix, fut un ardent militant du respect des droits des peuples et de la Charte des Nations Unies. Il a été de tous les combats pour la décolonisation et s'est engagé, dès l'origine en 1975-1976, pour le droit des Sahraouis à disposer d'eux-mêmes sous l'égide du Front Polisario en lutte pour l'indépendance du Sahara occidental. Avec sa femme Monique Picard-Weyl, il consacre une part importante de son activité professionnelle à la défense politique, notamment au service des militants politiques, syndicaux, anti-colonialistes. L'AARASD et le peuple sahraoui perdent un ami et un infatigable soutien. Nous sommes fiers d'avoir pu compter Roland au nombre de nos adhérents et présentons à ses enfants France, Danielle et Frédéric, nos plus sincères condoléances.

Sahara info n°183

Février / Mai 2021

Rédaction : Régine Villemont
Christine Massemin

Mise en page : Mélyany Fourmy
Photos : Elli Lorz, Fabienne Reberioux, SPS, Pierre et Joëlle Toutain.

Pour tout contact et soutien aux Sahraouis : Association des Amis de la RASD/France
bur.aarasd@wanadoo.fr

SITE :

www.association-des-amis-de-la-rasd.org

Pour être informé des derniers développements concernant les prisonniers sahraouis, n'oubliez pas de vous inscrire sur le site :

www.ecrirepourlesliberer.com

Facebook :
Amis de la République Sahraouie



Une solidarité vivante malgré la pandémie !

Nous retenons pour cette année 2020 et maintenant 2021, deux rendez-vous à l'ancienne ! en janvier 2020, avant que tout s'arrête, l'Assemblée Générale à Vitry/Seine et en septembre 2020 un Conseil d'administration élargi avant d'être contraints aux échanges strictement internet. Aussi notre équipe bureau et CA est devenue une famille des procédés internet bien partagés dans le monde. Conférences, réunions régulières, et formation des enseignants de français des campements de réfugiés avec deux rendez-vous chaque semaine pour les formateurs français et sahraouis.



Rassemblement solidaire ce 27 février 2021, anniversaire de la proclamation de la RASD.

Des rendez-vous sur le terrain :

Le 27 février, place de la République avec la diaspora sahraouie et le 17 avril, journée internationale des prisonniers politiques organisée à Paris par le CNT. Claude est intervenue pour tous les prisonniers politiques sahraouis.



Nos prochains rendez-vous :

Ce 20 mai nous allons tenir des Assises de la solidarité avec la Plateforme Sahara occidental et tous les amis, associations et villes qui pour beaucoup animent depuis 1976 cette belle solidarité.

Ce sera l'occasion de célébrer avec la diaspora la création du Front Polisario, le 10 mai 1973 et le déclenchement de la lutte armée contre l'Espagne le 20 mai 1973. Ce sera aussi l'occasion d'échanger sur nos expériences militantes et d'envisager de nouvelles initiatives pour la rentrée de septembre avec de nouveaux partenaires !

Ce 12 juin, nous tiendrons l'assemblée générale 2021, toujours via internet... et nous l'espérons pour la dernière fois.



AARASD : BULLETIN D'ADHESION - BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Tél. : E-mail :

- Adhésion SEULE : 20 €
- Adhésion simple : 20 €
- Adhésion de soutien : 30 €
- Membre donateur : 80 €
- Dons :
- Abonnement SEUL : 20 €
- avec l'Abonnement 40 €
- avec l'Abonnement 50 €
- avec l'Abonnement 100 €

AVANTAGES FISCAUX : Un reçu attestant de votre don, vous sera adressé en début d'année civile 2022, Pour les particuliers, le don est déductible à hauteur de 66% dans la limite de 20% du revenu net imposable.

par chèque à l'ordre de l'Association des Amis de la RASD
 À envoyer à Association des Amis de la RASD - Mme Marchand
 44 rue de la République - 47200 Montpouillan

par virement bancaire sur le compte de l'Association
 des Amis de la RASD avec la mention : Abont - Adh° - Don
 IBAN FR76 1548 9048 1700 0225 0494 046 - BIC CMCIFR2A

Date et signature